

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

1 October 1987

Doc. 5793

OPINION

**in reply to the report
on the activities of OECD in 1986¹**

presented by the Committee on Culture and Education²
(Rapporteur : Mrs HENNICOT-SCHOEPGES)

1. *Introduction*

The annual debate on the activities of OECD provides the Committee on Culture and Education with a regular occasion to be informed of that organisation's work in the field of education, but also to relate OECD's work to that being carried out by other international bodies, and in particular by the Council of Europe itself.

In this way the Committee is able to draw the attention of the Assembly to educational issues or activities of relevance to such a parliamentary forum. We might also hope to contribute to the better co-ordination of ongoing co-operation in this field.

The present paper aims, in a very modest way, to follow up the full debate on European co-operation in the field of education that was launched by my predecessor, Mrs Hawlicek, in 1983 (see Doc. 5183, and Resolutions 807 and 809), and also recalls the pragmatic approach of Lord Beaumont of Whitley in 1976 (see Doc. 3847).

2. *The activity of OECD in the field of education*

Better justice is done to the considerable activity of OECD in the field of education in that organisation's presentation to the Standing Conference of European Ministers of Education than in the two pages of the OECD overall activities report that is made available to the Assembly. The ministers met last in Helsinki in May 1987. The activity reports of Unesco, OECD, the Council of Europe, the European Community and the Nordic

1. See Doc. 5770 and Reference No. 1577 of 1 October 1987; and Doc. 5771 (report of the Committee on Economic Affairs and Development).

2. a. Unanimously approved by the committee on 1 October 1987.

b. See 10th Sitting, 2 October 1987; and Resolution 884 and Recommendation 1061.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

1^{er} octobre 1987

Doc. 5793

AVIS

**portant réponse au rapport
sur les activités de l'OCDE en 1986¹**

présenté par la commission de la culture et de l'éducation²
(Rapporteur : M^{me} HENNICOT-SCHOEPGES)

1. *Introduction*

Le débat annuel sur les activités de l'OCDE offre périodiquement à la commission de la culture et de l'éducation la possibilité de se tenir au courant des activités de cette organisation en matière d'éducation, de les situer aussi par rapport à celles que déploient d'autres institutions internationales, en particulier le Conseil de l'Europe.

La commission est ainsi en mesure de rendre l'Assemblée attentive aux questions ou activités en matière d'éducation qui sont du ressort d'une telle tribune parlementaire. Nous pouvons aussi espérer contribuer de la sorte à une meilleure coordination de la coopération en cours dans ce domaine.

Dans le présent document, nous nous proposons en toute modestie de donner suite au débat complet sur la coopération européenne dans le domaine de l'éducation que notre prédécesseur, M^{me} Hawlicek, avait engagé en 1983 (voir Doc. 5183, et Résolutions 807 et 809), et de rappeler aussi la démarche pragmatique adoptée en 1976 par Lord Beaumont of Whitley (voir Doc. 3847).

2. *Activité de l'OCDE en matière d'éducation*

L'exposé présenté par l'OCDE à la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation rend mieux justice à son activité considérable dans le domaine de l'éducation que ne le font les deux pages du rapport sur les activités globales de cette organisation, qui sont mises à la disposition de l'Assemblée. Les ministres se sont réunis pour la dernière fois en mai 1987 à Helsinki. Les rapports sur les activités de l'Unesco, de

1. Voir Doc. 5770 et Renvoi n° 1577 du 1^{er} octobre 1987; et Doc. 5771 (rapport de la commission des questions économiques et du développement).

2. a. Approuvé à l'unanimité par la commission le 1^{er} octobre 1987.

b. Voir 10^e séance, 2 octobre 1987; et Résolution 884 et Recommandation 1061.

Council of Ministers are published together (Doc. M ED-15-6).

Typically the OECD approach is three-fold :

a. on the basis of consultation with governments, to identify the key concerns in educational policy-making and innovation ;

b. to investigate these areas objectively with regard to available statistics, the findings of research and countries' experience ;

c. to prepare reports for government administrations setting out the options for education policy and practice, and organise structured debates among member countries around these issues.

Beyond this point, OECD has no further service function.

OECD is also conducting, on a request basis, a regular series of reviews of overall education policies in member states.

Because of its general mandate, OECD naturally relates its education work to the economic and social context. But its educational thinking is sufficiently vigorous to avoid limiting this field to economic or quantitative considerations.

The current programme is focusing on two main themes :

a. quality in education : the need to ensure the effective use of available resources in order to maintain the highest possible standards throughout the education system so as to match the post-war move for mass educational provision ;

b. the role of education in structural change : the implications for education of employment requirements, technological development and social change.

In the latter context, the Assembly should hope to be actively associated with the intergovernmental conference on "Education and the Economy in a Changing Society" that OECD will be organising in Paris from 16 to 18 March 1988.

3. Co-ordination of European co-operation

As has been indicated, OECD contributes regularly to the review of European co-operation in the field of education conducted by the Committee of Senior Officials responsible for the Standing Conference of European Ministers of

l'OCDE, du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne et du Conseil nordique des ministres ont été publiés dans le même document (Doc. M ED-15-6).

L'approche de l'OCDE a ceci de caractéristique qu'elle se situe sur trois plans :

a. cerner, après consultation des gouvernements, les préoccupations essentielles qui sous-tendent la prise de décision en matière d'éducation et d'innovation ;

b. étudier objectivement ces secteurs pour ce qui est des statistiques disponibles, des résultats de la recherche et de l'expérience acquise par les pays ;

c. rédiger à l'intention des administrations publiques des rapports définissant les options offertes quant à la politique et à la pratique de l'éducation, et organiser entre pays membres des débats structurés sur ces questions.

A part cela, l'OCDE n'exerce aucune autre fonction de service.

Elle procède aussi, à la demande, à une série d'études sur la politique globale de l'éducation dans les Etats membres.

Etant donné son mandat général, l'OCDE situe naturellement ses activités en matière d'éducation dans le contexte économique et social. Ses conceptions en la matière sont pourtant suffisamment fermes pour lui éviter de se borner à des considérations uniquement économiques ou quantitatives.

Son programme actuel est centré sur deux thèmes principaux :

a. la qualité de l'enseignement : nécessité de faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées avec efficacité afin de conformer tout l'enseignement aux plus hautes normes possible et de lui permettre ainsi de satisfaire à l'initiative prise au lendemain de la guerre en faveur de l'éducation de masse ;

b. le rôle de l'enseignement dans les mutations structurelles : incidences sur l'enseignement des impératifs de l'emploi, du progrès technique et de l'évolution sociale.

Dans ce dernier contexte, l'Assemblée devrait espérer être activement associée à la Conférence intergouvernementale sur «L'éducation et l'économie dans une société en mutation» que l'OCDE organisera du 16 au 18 mars 1988 à Paris.

3. Coordination de la coopération européenne

Comme indiqué plus haut, l'OCDE prend régulièrement part à l'étude de la coopération européenne en matière d'éducation à laquelle procède le Comité de hauts fonctionnaires chargé de préparer la session de la Conférence permanente

Education. The Assembly has consistently insisted on the importance of a general overview of co-operation in this field and the standing conference has indeed endeavoured to perform this function.

Each organisation has also, however, developed its own ministerial structures. OECD had a particularly successful ministerial conference in 1984 and is still drawing on the direct political support that it gave for its work programme. Unesco and the Nordic Council have their own conferences of ministers of education. The Council of the European Communities has itself been meeting regularly now at the level of Ministers of Education (and also of Culture). The Committee of Ministers of the Council of Europe has however not yet responded to Assembly Recommendation 746 (1975), requesting that it also meet on occasion at the specialised ministers level.

It was only natural therefore that, at this year's session of the Standing Conference of European Ministers of Education in Helsinki, the Council of Europe (which provides the secretariat for the standing conference) should itself seek direct ministerial guidance for its own intergovernmental activity.

The fact that the relevant resolution was separated from that on European education co-operation should reinforce the Assembly in its insistence on the need for some general overview body. We should welcome the continued preparation for the standing conference of consolidated activity reports by the five international bodies, but also give greater prominence to our own role as a parliamentary forum, open both to the Council of Europe and OECD, for further debate.

It is also necessary to continue to insist on maintaining contact. With the increasing pressures of expanding international co-operation (which in itself can only be welcomed), it is increasingly essential to provide means for co-ordination. This is relevant at all levels :

- a. government (political and specialised ministers);
- b. intergovernmental committees (for example cross-representation between the OECD Education Committee and the CDCC);
- c. secretariat (all levels);
- d. parliamentary.

des ministres européens de l'Education. L'Assemblée n'a cessé d'insister sur l'importance qu'il y aurait à donner une vue d'ensemble de la coopération dans ce domaine. La conférence permanente s'est effectivement efforcée de s'acquitter de cette fonction.

Chaque organisation s'est néanmoins dotée de ses propres structures ministérielles. L'OCDE continue de se prévaloir dans son programme de travail du soutien politique direct que lui a valu la conférence ministérielle, particulièrement réussie, qui s'est tenue en 1984. L'Unesco et le Conseil nordique des ministres organisent de leur côté leur propre conférence des ministres de l'Education. Le Conseil des Communautés européennes, quant à lui, se réunit régulièrement au niveau des ministres de l'Education (et de la Culture aussi). Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, pour sa part, n'a pas encore donné suite à la Recommandation 746 (1975) de l'Assemblée, qui l'invitait à se réunir de temps à autre au niveau des ministres compétents.

Il est donc parfaitement naturel que le Conseil de l'Europe (qui assure le secrétariat de la conférence permanente) ait demandé à la Conférence permanente des ministres européens de l'Education, réunie en sa session de 1987 à Helsinki, de lui faire part directement, au niveau ministériel, de son avis sur sa propre activité intergouvernementale.

Le fait que la résolution pertinente soit distincte de celle qui concerne la coopération européenne en matière d'éducation devrait inciter l'Assemblée à insister davantage sur la nécessité de disposer d'un organe capable de fournir une vue d'ensemble. Tout en nous réjouissant de constater que les cinq institutions internationales continuent de rédiger à l'intention de la conférence permanente des rapports récapitulatifs sur leurs activités, il nous faudrait néanmoins donner plus de relief à notre rôle de tribune parlementaire, accessible tant au Conseil de l'Europe qu'à l'OCDE, pour en débattre davantage.

Il est nécessaire aussi de continuer à insister sur le maintien du contact. A mesure que se renforceront les pressions exercées par une coopération internationale croissante (ce qui est souhaitable en soi), il sera de plus en plus indispensable de prévoir des moyens de coordination, et ce, aux niveaux :

- a. des gouvernements (ministres politiques ou spécialisés);
- b. des commissions intergouvernementales (par exemple, la représentation du Comité de l'éducation de l'OCDE auprès du CDCC, et *vice versa*);
- c. du secrétariat (à tous les niveaux);
- d. des parlements.

Inevitably there is a certain amount of competition between the organisations. Governments may wish to profit from the possibility of hearing a second opinion; and fields of competence should not be too severely demarcated to prevent allowance to be made for shifting changes in emphasis or quality of work. However, each organisation has its own viewpoint in its study of specific problems, and this in itself is quite healthy. Such viewpoints can usefully be compared and discussed.

Nevertheless we, as a parliamentary body not directly responsible for co-operation in this field, should insist on tighter co-ordination just as much as we should insist on making available from our national budgets the resources necessary for continuing intergovernmental co-operation.

4. Areas for closer co-ordination of OECD and Council of Europe activities

An indication can be given of certain areas for closer co-ordination of OECD and Council of Europe activity without insisting on any strong division of competence.

a. Teacher policies

Both OECD and the Council of Europe have been working extensively in this area. The issues were first brought out in the OECD Ministerial Conference of November 1984, and "new challenges for teachers and their education" was the main theme of the Standing Conference of European Ministers of Education in Helsinki in May 1987. It may be recalled that the Assembly also contributed with its Hearing on "The teacher in question" (Vaduz, 1985) and the subsequent report by Mrs Hawlicek (Doc. 5670; Resolution 874). It is important that Council of Europe follow-up to the Helsinki resolution on this subject be carefully co-ordinated with the OECD's own detailed work programme on "The condition of teaching".

b. Education and the media

The impact of technological development on education is a vast field. If OECD's work on new information technologies and their implications for educational policy and practice could be paralleled by a Council of Europe emphasis on education and the mass media (a subject proposed for the next session of the standing conference) this would be a welcome sharing of effort.

Une certaine concurrence ne peut manquer de s'instaurer entre les organisations. Il se peut que les gouvernements souhaitent profiter de la possibilité d'entendre une autre opinion; de plus, il ne faudrait pas délimiter les domaines de compétences au point de ne plus pouvoir faire la part de l'évolution en matière de priorité ou de qualité du travail. Chaque institution abordant l'étude de certains problèmes dans son optique particulière, ce qui est tout à fait valable en soi, il serait bon de comparer et d'examiner ces différents points de vue.

L'organe parlementaire que nous sommes, encore qu'il ne soit pas directement responsable de la coopération dans ce domaine, n'en devrait pas moins insister sur une coordination plus étroite, tout comme nous devrions demander avec force que nos budgets nationaux dégagent les ressources nécessaires pour assurer la persistance de la coopération intergouvernementale.

4. Secteurs exigeant une coordination plus étroite des activités de l'OCDE et du Conseil de l'Europe

Il est possible de donner une idée des secteurs où, sans trop insister sur un strict partage des compétences, une coordination plus étroite des activités de l'OCDE et du Conseil de l'Europe serait possible.

a. Politiques à mener vis-à-vis du corps enseignant

L'OCDE et le Conseil de l'Europe ont tous deux beaucoup travaillé dans ce domaine. Les questions qui se posent à cet égard ont été pour la première fois mises en évidence à la Conférence ministérielle de l'OCDE de novembre 1984, tandis que «les nouveaux défis qui se posent aux enseignants et à leur formation» constituaient le thème principal de la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation qui s'est tenue en mai 1987 à Helsinki. Rappelons que l'Assemblée a elle aussi apporté sa contribution par son Audition «L'enseignant en question» (Vaduz, 1985) et par le rapport ultérieur de M^{me} Hawlicek (Doc. 5670, Résolution 874). Il importe que la suite donnée par le Conseil de l'Europe à la résolution d'Helsinki traitant de cette question soit soigneusement coordonnée avec le programme de travail détaillé de l'OCDE relatif à «la situation de l'enseignant».

b. Education et médias

Vaste est le domaine des incidences du progrès technique sur l'éducation. Si les travaux de l'OCDE dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de leurs incidences sur la politique et la pratique de l'éducation trouvaient leur pendant dans le relief donné par le Conseil de l'Europe à l'éducation et aux médias (sujet proposé pour la prochaine session de la conférence permanente), ce partage des efforts serait le bienvenu.

c. *Economics of culture*

Following on from Assembly Recommendation 1059 on the economics of culture, the recent Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs, held by the Council of Europe in Sintra from 15 to 17 September 1987, insisted on the significance of culture for the economy and considered steps to be taken on the level of government policy. It is surprising and regrettable that OECD was not associated with this conference. The question was however raised by Assembly Representatives as to the possibility of associating OECD in further work in this field, and notably in the compilation of statistics. Comparison with the United States of America, where private sponsorship of the arts has developed much more widely than in Europe, would be an added advantage.

d. *University financing*

The Assembly Sub-Committee on University Questions (of the Committee on Culture and Education) is planning a joint exercise on this question with the Standing Conference on University Problems (CC-PU) in 1988. It is an area in which, however, OECD has not only provided interesting groundwork (in its 1987 report on *Universities under scrutiny*) but is also preparing further research (on alternative financing resources and mechanisms to enable higher education systems to respond to growing demands). It is likely to figure as part of the major OECD Intergovernmental Conference in March 1988 on "Education and the Economy". In these circumstances, we should like to invite OECD to join in a co-ordinated exercise leading from their expertise to a parliamentary debate next autumn, followed by a CC-PU conference on the application of the ideas that this earlier activity will have generated.

5. *Conclusion*

This paper has attempted to draw attention to the work of OECD in the field of education. It has stressed the importance of closer co-ordination of European co-operation in this field and has indicated certain areas in which co-ordination, at least with the Council of Europe, can be developed.

There is, of course, also an underlying wish that OECD itself continue to pay careful regard to cultural and educational objectives in its general pursuit of economic co-operation and development. There is no doubt that the organis-

c. *Economie de la culture*

Compte tenu de la Recommandation 1059 de l'Assemblée relative à l'économie de la culture, la récente Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles, organisée du 15 au 17 septembre 1987 à Sintra par le Conseil de l'Europe, a insisté sur l'importance que la culture revêt pour l'économie et a examiné les mesures qui devraient être prises au niveau de la politique des gouvernements. Il est étonnant et regrettable que l'OCDE n'ait pas été associée à cette conférence. Des Représentants de l'Assemblée ont toutefois posé la question de savoir s'il serait possible d'associer l'OCDE à la suite des travaux entrepris dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le rassemblement de statistiques. Une comparaison avec les Etats-Unis d'Amérique, où le mécénat privé de la culture est beaucoup plus développé qu'en Europe, constituerait un atout supplémentaire.

d. *Financement des universités*

La sous-commission des questions universitaires (de la commission de la culture et de l'éducation) de l'Assemblée se propose d'entreprendre en 1988, de concert avec la Conférence régulière sur les problèmes universitaires (CC-PU), une activité commune consacrée à cette question. Il s'agit là d'un domaine dans lequel, toutefois, l'OCDE ne s'est pas contentée de défricher utilement le terrain (dans son rapport sur les *Universities under scrutiny* publié en 1987), mais prépare également des recherches plus poussées (sur les sources et les mécanismes de financement de rechange permettant à l'enseignement supérieur de faire face à des demandes croissantes). Il est probable que la grande Conférence intergouvernementale de l'OCDE prévue pour mars 1988 sur «L'éducation et l'économie» en sera saisie. Cela étant, nous souhaiterions inviter l'OCDE à prendre part à une activité coordonnée fondée sur ses compétences spécialisées, qui déboucherait l'automne prochain sur un débat parlementaire, lequel serait suivi d'une conférence de la CC-PU sur la mise en pratique des idées que cette activité pourrait engendrer.

5. *Conclusion*

Le présent document vise à attirer l'attention sur l'activité de l'OCDE en matière d'éducation. Il met l'accent sur l'importance qu'il y aurait à coordonner plus étroitement la coopération européenne dans ce domaine et mentionne certains secteurs où cette coordination pourrait être renforcée, du moins avec le Conseil de l'Europe.

Que l'OCDE continue de tenir sérieusement compte des objectifs culturels et éducatifs dans sa quête générale de la coopération et du développement économiques est une préoccupation sous-jacente. Nul doute que l'activité plus par-

ation's specifically educational activity is fully sensitive to this issue. We would, however, be reassured by a statement to this effect from the organisation as a whole.

6. *Elements to add to the draft resolution presented by the Committee on Economic Affairs and Development (Doc. 5771)*

Culture and education

Welcoming the continuing contribution made by OECD to European co-operation in the field of culture and education ;

Recalling its Resolution 807 (1983) on European co-operation in the field of education, and its belief in the importance of the overview role of the Standing Conference of European Ministers of Education ;

Drawing attention to its Recommendation 1061 (1987) on co-operation between OECD and the Council of Europe in the field of culture and education ;

Stressing the importance of close co-ordination (and the need for the means for such co-ordination) between OECD and the Council of Europe in this field of common activity ;

Having noted the conclusions of the Standing Conference of European Ministers of Education (Helsinki, May 1987) and the Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs (Sintra, September 1987) ;

Recalling in the latter context its own Recommendations 1018 (1985) on private sponsorship of the arts, and 1059 (1987) on the economics of culture ;

Noting with interest that OECD is to hold an Intergovernmental Conference on Education and the Economy in Paris from 16 to 18 March 1988,

Invites OECD :

a. to reformulate its approach to economics in order to take better into account the economic importance of the cultural sector as part of the overall societal relevance of education ;

b. to consider ways of further reinforcing the co-ordination of its activities with those of the Council of Europe, and with particular reference to :

- i. teacher policies,
- ii. university financing,
- iii. education and the media,

ticulièrement éducative de cette organisation est parfaitement réceptive à cette question. Une prise de position en ce sens, de l'organisation tout entière, ne pourrait cependant que nous rassurer.

6. *Eléments à ajouter au projet de résolution présenté par la commission des questions économiques et du développement (Doc. 5771)*

Culture et éducation

Se félicitant de la contribution que l'OCDE ne cesse d'apporter à la coopération européenne en matière de culture et d'éducation ;

Rappelant sa Résolution 807 (1983) relative à la coopération européenne en matière d'éducation, et convaincue de l'importance du rôle dévolu à la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation en tant qu'organe ayant une vue d'ensemble ;

Appelant l'attention sur la Recommandation 1061 (1987) relative à la coopération entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de l'éducation ;

Soulignant l'importance que revêt une coordination étroite (et la nécessité de disposer des moyens voulus pour assurer une telle coordination) entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe dans cette sphère d'action commune ;

Ayant pris note des conclusions de la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation (Helsinki, mai 1987) et de la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles (Sintra, septembre 1987) ;

Rappelant dans ce dernier contexte ses propres Recommandations 1018 (1985) relative au mécénat privé et la culture, et 1059 (1987) relative à l'économie de la culture ;

Prenant acte avec intérêt de la Conférence intergouvernementale sur l'éducation et l'économie que l'OCDE se propose de tenir du 16 au 18 mars 1988 à Paris,

Invite l'OCDE :

a. à reformuler son approche de l'économie, afin de mieux tenir compte de l'importance économique du secteur culturel en tant qu'élément constitutif de l'utilité sociétale globale de l'éducation ;

b. à s'attacher à coordonner davantage ses activités avec celles du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne :

- i. les politiques à mener vis-à-vis des enseignants,
- ii. le financement des universités,
- iii. l'éducation et les médias,

iv. economics of culture ;

c. to collaborate with the Assembly Committee on Culture and Education and the Standing Conference on University Problems in a joint exercise on university financing.

7. *Draft recommendation on collaboration between OECD and the Council of Europe in the field of culture and education¹*

The Assembly,

1. Having noted the contribution of its Committee on Culture and Education to the debate on the activities of OECD in 1986 (Doc. 5793) ;

2. Calling attention to the need for increased resources in order to maintain the viability of inter-governmental co-operation in the field of culture and education at a multilateral level ;

3. Welcoming the contribution made, particularly to educational co-operation by OECD, and calling for closer co-ordination between the Council of Europe and OECD in this field ;

4. Regretting that OECD was not associated with the 5th Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs (Sintra, 15-17 September 1987), for which the main themes were the economics and the funding of culture,

5. Recommends that the Committee of Ministers :

a. ensure the necessary financial resources for closer and more effective contact between the Council of Europe and OECD in relevant areas of educational and cultural co-operation ;

b. ask the governments of member states to improve liaison between representation in OECD and Council of Europe meetings ;

c. invite the Council for Cultural Co-operation :

i. to pursue more direct collaboration with OECD in specific activities (such as teacher policies or the economics of culture) ;

ii. to develop where possible joint activities (for example on university financing) ;

iii. to agree, where appropriate, on a clear division of effort (for example with the Council of Europe concentrating on education and the mass media, and OECD on new information technologies and education).

¹. Adopted unanimously by the committee on 1 October 1987.

iv. l'économie de la culture ;

c. à collaborer avec la commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée et avec la Conférence régulière sur les problèmes universitaires dans le cadre d'une activité commune concernant le financement des universités.

7. *Projet de recommandation relative à la collaboration entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de l'éducation¹*

L'Assemblée,

1. Ayant pris note de la part prise par la commission de la culture et de l'éducation au débat sur les activités déployées par l'OCDE en 1986 (Doc. 5793) ;

2. Appelant l'attention sur la nécessité de prévoir des ressources accrues afin d'assurer la viabilité de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture et de l'éducation au niveau multilatéral ;

3. Se félicitant de l'apport de l'OCDE, notamment en matière de coopération dans le domaine de l'éducation, et demandant qu'une coordination plus étroite s'instaure entre le Conseil de l'Europe et l'OCDE dans ce domaine ;

4. Regrettant que l'OCDE n'ait pas été associée à la 5^e Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles (Sintra, 15-17 septembre 1987), dont l'économie et le financement de la culture constituaient les thèmes principaux,

5. Recommande au Comité des Ministres :

a. de veiller à ce que soient disponibles les ressources financières nécessaires pour entretenir des relations plus étroites et plus efficaces entre le Conseil de l'Europe et l'OCDE dans les domaines pertinents de la coopération en matière d'éducation et de culture ;

b. de demander aux gouvernements des Etats membres d'améliorer la liaison entre la représentation aux réunions de l'OCDE et du Conseil de l'Europe ;

c. d'inviter le Conseil de la coopération culturelle :

i. à s'attacher à collaborer plus directement avec l'OCDE dans le cadre de certaines activités (telles que les politiques à mener vis-à-vis des enseignants ou l'économie de la culture) ;

ii. à instituer autant que possible des activités communes (par exemple en matière de financement des universités) ;

iii. à convenir, le cas échéant, d'un net partage des efforts (le Conseil de l'Europe se concentrant, par exemple, sur l'éducation et les médias, et l'OCDE sur les nouvelles technologies de l'information et l'éducation).

¹. Adopté à l'unanimité par la commission le 1^{er} octobre 1987.